

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 624 Personnel Indigène

n° 624

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 août 1943

Numéro JO

n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro

15 août 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Le nommé A1NAN SOUGAL, somali issa mamassan, est engagé au Gouvernement en qualité de boy pour compter du 14 juillet 1943 au salaire mensuel de Quatre.cents frs. (400 frs.)